

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN
du 16.06.20**

Présidente : Madame Marie Claude FOURCADET

Présents : Mmes M.C. Fourcadet, M. Darcos, C. Larroche et L. Monchany, MM A. Montion et F. Vidalenc.

Secrétaire : Murielle Darcos

ORDRE DU JOUR :

- Election du Président et du Vice-président
- Indemnités de fonction du Président

- Questions diverses

Début de séance : 17 h 30

1 - Election du Président et du Vice-président

Mme Marie-Claude FOURCADET se déclare candidate.

Nombre de bulletins : 6 / bulletins blancs ou nuls : 1 / suffrages exprimés : 6 / majorité absolue : 4
Résultat : 5 voix pour Mme FOURCADET ;

Mme Marie-Claude FOURCADET est élue Présidente au premier tour et prend la présidence de la séance.

Election du Vice-président :

Mme Murielle DARCOS se déclare candidate

Nombre de bulletins : 6 / bulletins blancs ou nuls : 1 / suffrages exprimés : 6 / majorité absolue : 4
Résultat : 5 voix pour Mme Murielle DARCOS ;

Mme Murielle DARCOS est élue Vice-présidente au premier tour.

DEL 06-2020

2 - Indemnités de fonction du Président

La Présidente percevra à partir du 16 juin 2020, une indemnité correspondante à 10 % de l'indice 1027 conformément au barème fixé par l'article L 5211-12 et R5211-4 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit un taux maximum de 12.20 % pour les syndicats sans fiscalité propre de 1000 à 3499 habitants.

DEL 07/2020 – Votée à l'unanimité.

Questions diverses :

TRANSPORT SCOLAIRE

Le SIRP paie 30 € par enfant pour maintenir la gratuité du transport.

A ce jour, une quinzaine d'enfants s'inscrivent et ne l'utilisent pas. Ceci représente un coût d'environ 400 €.

Lors de la prochaine inscription, il sera demandé aux parents un engagement écrit de mettre leur enfant au moins 2 jours par semaine. En cas de non respect, le transport ne sera pas reconduit pour l'année suivante.

NOMBRE DE MEMBRES

Madame Darcos s'étonne que le conseil syndical soit composé d'un nombre de membre paire, car cela pourrait poser problème au moment du vote de la présidence et demande s'il pourrait être intégré un parent d'élève élu au conseil d'école.

Madame la Présidente indique que les statuts du syndicat prévoient 6 sièges et que les membres doivent impérativement être élus aux conseils municipaux des 2 communes du SIRP.

Madame Darcos indique qu'il serait bon d'envisager une présidence alternée entre les deux communes car depuis la création du syndicat, seul un élu de Saint Romain a occupé ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

M. Montion, Maire de St Romain fait part à l'assemblée de la modification de la préparation des repas à la rentrée prochaine, en vue très prochainement de locaux neufs. Il propose à la commune d'Asques de faire préparer leurs repas dans l'avenir au même endroit.

Mme Darcos, Maire d'Asques en parlera à son conseil.

La séance est levée à 19h.

Mme FOURCADET

Mme DARCOS

M. MONTION

Mme MONCHANY

Mme LARROCHE

M. VIDALENC